

# ***L'union des Propriétaires et Citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.***

Montpellier, le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018

## Avis de convocation

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Madame,  
Monsieur,

Par la présente, vous êtes convoqué(e) à l'Assemblée Générale Annuelle de l'Union des Propriétaires et Citoyens du lac Vert de Montpellier Inc. :

**Date** : **le samedi 16 juin 2018**  
**Heure** : **de 10h00 à 12hres** (café, muffins, dès 9h30)  
**Lieu** : **Salle de la Mairie, 4 rue du Bosquet, Montpellier.**

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour.

Votre présence demeure importante et vivement souhaitée afin de participer à la mise à jour des dossiers importants de l'Union et de procéder aux élections pour trois postes, présentement occupés par Monique Marion, Suzanne Faure et Pierre Bédard. Un rappel que selon les Statuts et Règlements, les individus sont élus au C.A. et non à un poste particulier. Les postes sont alloués par les membres du C.A. une fois l'élection terminée et selon les volontés de chacun.

Nous comptons sur votre appui et participation et au plaisir de vous retrouver,

Suzanne Faure, Secrétaire

# ***L'union des Propriétaires et Citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.***

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

**Le samedi 16 juin 2018, Salle de la Mairie, 10hres à Midi**

### ***ORDRE DU JOUR***

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée ;
2. Nomination d'un(e) président et d'un(e) secrétaire d'assemblée;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Dépôt et adoption du procès verbal de l'Assemblée générale annuelle de juin 2017;
5. Présentation des états financiers au 30 avril 2018;
6. Rapport des administrateurs;
7. Ratification des gestes posés par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2017 / 2018;
8. Mise à jour du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) de Montpellier;

PAUSE

9. Varia

1. Site Web –Jean Rochon
2. Le Saisonnier et RSVL – Karine Duquette
3. Liste de contacts importants – Hélène Crevier
4. Épluchette –
5. Parole aux membres –

10. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection ;
11. Candidatures aux 3 postes vacants d'administrateurs;
12. Élection;
13. Clôture de l'assemblée